

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 7 octobre 2015 à 19 h 00 en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{mes} Pâquerette Coulombe, maire suppléant de Grosses-Roches
Jessy Leclerc, maire suppléant de Saint-René-de-Matane
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Modification de l'article 5 du Règlement d'emprunt numéro 266-2015 pour la reconstruction du pont forestier H012-097 sur le territoire de la municipalité de Les Méchins;
- 4- Appel de projets Pacte rural/Fonds de développement des territoires;
- 5- Demande de soutien au musée Exploramer de Sainte-Anne-des-Monts;
- 6- Appui à la ville de Matane – Demande afin que Matane soit reconnue zone industrialo-portuaire;
- 7- Période de questions;
- 8- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 526-10-15

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents et constatent l'avis de convocation transmis par courrier recommandé, en date du 1^{er} octobre pour le tenue d'une séance extraordinaire le 7 octobre 2015 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 527-10-15

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 266-2015 POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT FORESTIER H012-097 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt numéro 266-2015 décrétant une dépense de 245 000 \$ et un emprunt de deux cent quarante-cinq mille dollars (245 000 \$) pour la reconstruction du pont forestier H012-097 sur le territoire de la municipalité de Les Méchins;

CONSIDÉRANT l'article 5 se lisant comme suit :

« ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, à partir des revenus versés au Fonds TPI créé par le règlement numéro 261-2014 de la MRC de La Matanie.

Advenant le non-renouvellement, la résiliation, l'annulation de la convention de gestion territoriale, ou que les revenus des activités déléguées versés au Fonds TPI soient insuffisants pour pourvoir au paiement des annuités de l'emprunt (capital et intérêts), les dépenses engagées seront entièrement assumés par la municipalité de Les Méchins, lieu de localisation de l'ouvrage. »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 5 pour permettre l'approbation par le MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre, appuyé par monsieur Réginald Desrosiers, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la correction au Règlement d'emprunt numéro 266-2015 décrétant une dépense de 245 000 \$ et un emprunt de deux cent quarante-cinq mille dollars (245 000 \$) pour la reconstruction du pont forestier H012-097 sur le territoire de la municipalité de Les Méchins afin que l'article 5 soit lu comme suit :

« ARTICLE 5

Pour pourvoir au remboursement annuel en capital et intérêts des échéances durant le terme de l'emprunt, la MRC de La Matanie approprie les fonds nécessaires à partir des revenus versés au Fonds TPI créé par le règlement numéro 261-2014 de la MRC de La Matanie.

Advenant le non-renouvellement, la résiliation, l'annulation de la convention de gestion territoriale ou que les revenus des activités déléguées versés au Fonds TPI soient insuffisants pour pourvoir au paiement des annuités de l'emprunt (capital et intérêts), la MRC de La Matanie approprie les fonds nécessaires à même ses revenus généraux. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 528-10-15

APPELS DE PROJETS PACTE RURAL/FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel d'une nouvelle gouvernance régionale, le Fonds de développement des territoires (FDT) prévoit une enveloppe de 864 828 \$ consacré au développement local et régional et que le FDT est constitué des argents qui provenaient auparavant du Programme d'aide aux MRC, du Pacte rural, de l'aide au développement économique et de la part du FDR de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un montant de 864 828 \$, pour l'année 2015-2016, dans lequel est compris un montant de 428 889 \$ (plus 28 990 \$ pour la mesure d'embauche de l'agent rural) habituellement réservé au Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit cibler cet automne les priorités d'interventions sur lesquelles elle souhaite se concentrer pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le soutien et la mobilisation de communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE le travail des conseillères en développement rural consiste notamment à préparer et à soutenir les municipalités et les organismes dans leur demande de projets;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a jusqu'au 31 mars 2016 pour engager les sommes relatives au Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise un dernier appel de projets pour l'année 2015-2016 selon les modalités du plan de travail du Pacte rural, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) et que les projets devront être soumis au plus tard le 5 février 2015;

QUE mesdames Nadine Turcotte et Vanessa Caron, conseillères en développement rural, informent les municipalités et diffusent l'information en lien avec l'appel de projets pour l'année 2015-2016 dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), par communiqué et sur le site Internet de la MRC;

QUE cet appel de projets maintienne les mêmes modalités que le Pacte rural et annonce la fin de celui-ci en vue d'une transition vers le nouveau fonds (FDT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 529-10-15

SOUTIEN AU MUSÉE « EXPLORAMER » DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT l'importance d'Exploramer pour l'industrie touristique de la Gaspésie, du Québec et du Canada, avec plus de 20 000 visiteurs chaque année dont 30 % sont des visiteurs « hors Québec »;

CONSIDÉRANT l'impact économique, les emplois, la rétention touristique et le leadership que cette institution assure à La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'Exploramer sur les pêcheries maritimes du Québec avec son programme Fourchette bleue;

CONSIDÉRANT l'impact d'Exploramer auprès des élèves du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie avec un contenu scientifique et océanographique adapté au programme scolaire québécois;

CONSIDÉRANT QU'Exploramer offre un produit touristique, culturel, scolaire, maritime novateur et unique au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Commission canadienne du tourisme a reconnu le musée Exploramer comme membre dans sa collection d'expériences canadiennes distinctives (ECD) et que le musée Exploramer a été choisi à deux reprises comme attrait touristique pour représenter le Québec lors des activités de promotion à l'international de la Commission canadienne du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le musée Exploramer génère 5 millions de retombées économiques dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le musée Exploramer crée 26 emplois dans La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le musée Exploramer est parmi les principaux employeurs de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le musée Exploramer réussit à s'autofinancer à 57 % comparativement à la moyenne québécoise des musées qui est de 27 %;

CONSIDÉRANT QUE le musée Exploramer est le seul aquarium au Québec à détenir une collection vivante du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'Exploramer est le musée reconnu le plus fréquenté de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le musée Exploramer a connu une croissance de plus de 300 % en 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie presse le Ministre Jean d'Amour et la Ministre Hélène David, d'intervenir de façon urgente dans ce dossier afin de dénouer l'impasse dans laquelle Exploramer se trouve présentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 530-10-15

APPUI À LA VILLE DE MATANE – DEMANDE AFIN QUE MATANE SOIT RECONNUE « ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE »

CONSIDÉRANT QUE Matane a été la première ville à déposer auprès du gouvernement une stratégie maritime régionale, suite à la création d'un comité composé de plus de dix entreprises et organismes de la région;

CONSIDÉRANT la localisation stratégique de Matane, les infrastructures existantes, les partenaires socioéconomiques, les industriels qui appuient la vision du développement maritime et son rôle en tant que Cité régionale;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une reconnaissance officielle pour Matane dès cet automne aurait, sans aucun doute, un impact significatif sur le développement de toute la région;

CONSIDÉRANT QU'à la fin septembre 2015, la ville de Matane a acquis les installations de Rock Tenn afin de rendre disponibles 42 hectares de terrains industriels de grande qualité dotés d'un accès direct au port par route et par train;

CONSIDÉRANT QUE plus de dix entreprises ont la ferme intention d'utiliser de manière substantielle le port de mer dès que celui-ci sera mieux adapté à leurs besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie la ville de Matane dans ses démarches afin que Matane soit reconnue « zone industrialo-portuaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question en lien avec l'ordre du jour de la séance spéciale

RÉSOLUTION 531-10-15

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*